

Date
des
naissances.

Noms prénoms des nouveaux nés.

27. Grummal aux 11 Zacken. / Vander / Adrien François.

an. 12.

Legeers. Voyez.

Mairie de Hoogstraeten

Le Vingt six Vendémiaire Lan II^e



Acte de Mariage de Jean

Baptiste Jaussen de Noom, âgé de trente trois ans
Esperand de profession né à Booms le Vingt trois juillet
Mil Sept cent Soixante neuf fils de François & de
Marie Elisabeth Clément. Demeurant au Dit Booms. Dépar-
tements des deux belges.

Et de Marie Catharine Verhoeven
âgée de trente ans née à Minderhout le Vingt Lan
Mil Sept cent Soixante deux fille de Pierre
Verhoeven & de Rosalie Michiels. Demeurant en
la dite commune de Minderhout.

Les actes préliminaires sont Extraits des
Registres de Publications faites à Hoogstraeten le Vingt huit
Vendémiaire de Lan II^e. & affichés aux termes de la Loi.
Les actes de Naissances des Groupes / le tout en forme, & de
tout quels Actes, il a été donné lecture par l'un des officiers
publics aux termes de la Loi.

Les Groupes présents ont déclaré prendre
Mariage, lui Marie Catharine Verhoeven, l'autre
Jean Baptiste Jaussen de Noom. témoins Jean Van
Nasij Pottier, âgé de trente ans, non allié, Corne Boeren, Sieur
âgé de Vingt six ans, non allié, Henri Van Raen, Sabotier, âgé
de Vingt ans, natif de Norcht, République Batave, non allié. Simon
Verhaesen, âgé de Vingt ans Marie, Sieur non allié. tous demeurant
à Hoogstraeten.

Après quoi l'un J. J. Bruyninckx Maire
desus les fonctions d'officier public de l'Etat s'est ainsi prononcé au
nom de la Loi que les dits Groupes sont unis en Mariage, & ont les
dits Groupes & témoins, signé avec lui, à l'exception du premier &
second témoins qui ont déclaré ne savoir signer.

Jan Baptist de Noom

maria catharina verhoeven

N. Van Arendonk Simon Verhoeven

Le Vingt Six Vendémiaire an 11

Acte de Mariage d'Adrien Francois

Lesseman Potier de profession age de vingt huit ans ne a Hoogstraeten le premier Novem- bre Mil Sept cents Soixante Sept & quatorze, fils d'Adrien Lesseman & d'Isabelle Weijnschots de- meurant en cette commune.

St de Marie Catherine Lambregts agee de vingt neuf ans nee a Soersel le dix Mars, Mil Sept cents Soixante trois, fille de Jean & de Marie Baucels demeurant en la dite commune.

Les actes preliminaires sont extraits des Regis- tres des publications faites a Hoogstraeten le dix huit Vendémiaire de l'an 11. & affiches aux termes de la Loi. Les actes des publications des Epoux: le tout par moi officier public aux termes de la Loi.

Les Epoux presents ont declare prendre en Mariage, l'un Marie Catherine Lambregts, l'autre Adrien Francois Lesseman. Lesquels presents, Epoux, agee de trente six ans Charretier de profession, Jean freres de l'Epoux. George Bruijs age de quarante ans, Sieur, non allie. Pierre Franssen age de trente six ans, Cabaretier non allie. Henrij Van Den Broeck, age de cinquante ans Journalier de profession. tous demeurants a Hoogstraeten.

Après quoi moi J. J. Bruyninckx, Maire d'Hoogstraeten, faisant les fonctions d'officier public de l'Etat Civil, ai prononcé au nom de la Loi que les dits Epoux sont unis en Mariage & ont l'Epouse & l'Epoux & l'Epouse & l'Epoux signés avec moi, les autres declarant.

Signature of Marie Catherine Lambregts and J. J. Bruyninckx.



Le Vingt Six Vendémiaire

Acte de Mariage de Christian Francois Stokker, Marchal de profession demeurant a Hoogstraeten age de trente ans, ne a Hoogstraeten le onze Juillet Mil Sept cents Soixante deux, fils de Gregoire Stokker Marchal demeurant en cette commune & de Jeanne Marie philipsen.

St de Marie helene Selen agee de vingt sept ans Domestique de profession, nee a Hoogstraeten le seize Mai Mil Sept Soixante quinze, fille d'Adrien Selen & d'Anne Marie Weijns, demeurant a Hoogstraeten.

Les actes preliminaires sont extraits des Regis- tres des publications faites a Hoogstraeten le dix huit Vendémiaire de l'an 11. & affiches aux termes de la Loi. Le tout en forme, de tout quels actes Il a été donné lecture par moi officier public de l'Etat Civil.

Les Epoux presents ont declare prendre en Mariage, l'un Marie helene Selen, l'autre Christian Francois Stokker. Lesquels presents, Epoux, agee de vingt sept ans, alliee au second degré Collateral à l'Epoux. Adrien philipsen, Couvreur age de vingt cinq ans alliee à l'Epoux au quatrieme degré Collateral, Francois de Marteau Cultivateur, age de vingt ans, ami, non allie. Jean Henry Aubine Langenberghe age de trente ans, non allie. Secrétaire Greffier de la Mairie, tous quatre demeurant a Hoogstraeten.

Après quoi moi J. J. Bruyninckx, Maire d'Hoogstraeten, faisant les fonctions d'officier public de l'Etat Civil, ai prononcé, au nom de la Loi, que les dits Epoux sont unis en Mariage, & ont les Epoux & l'Epoux signés avec moi.

Signatures of Christian Francois Stokker, Marie helene Selen, J. J. Bruyninckx, and other witnesses.

Prof

approved
the words of the
of the

J. P. [illegible]

Antoine
Âge de quarante
ans.

approuvés les
additions des
deux marges
ci dessus.

Phyllis

Jan: Neelag

J. H. A. Hansen

1803 De Singe Ruit Girose & Lan
ouze.

Acte de Mariage de Gilbert Hornen âgé de
vingt quatre ans Seigneur de profession Domicilié en
celle Communauté de Culborge République Batave
le Six Janvier Mil Sept cent Soixante Dix huit fils
de Jch. Joseph Hornen & de Marie Juncadoers
Et d'Harriette Huybrechts âgée de Dix neuf ans fille
d'Adrien Huybrechts natif de Meir & de Marie Ca:
-herine Janssens de Brecht, Seigneur de Bois de profes:
sion, Domicilié à Hooystraten: né en Tell. Communauté
le Vingt deux Mai Mil Sept cent quatre vingt Cinq.

Les actes matrimoniaux sont. Les uns des Nègres
=tres, les publications faites à bord du navire le 25
mars. En présence de trois de nosse & affichées aux
portes de la Loi. Les actes des trajectaires des Epoux
Delivres sous les dates du 10 Mars. J. de deux Nègres
amis, signés, M. L. huit cent à Gillingham & deux autres
que du présent mois de l'an 11. à Hoogstraaten. : ce sont en
Contente, opposition ne s'en étant suivie. Le tout en
laissant par forme, de tous quels actes il a été donné lecture
est du 10 Mars, officiellement public, aux Termes de la Loi.
Saddit Les Epoux présents ont déclaré prendre en
adieu
M. L. Mariage. L'un, Henriette Nuybrochts, Nante
en date du 10 Mars, en présence de Jean L'au-
du 10 Mars, Cultivateur, âgé de quarante & un ans
Nante. De Gabriels Gabriels âgé de
p. L'au-ami des Epoux. — Jean Ver-
moit. trente ans, Cultivateur ami des Epoux. — Jean Ver-
moit, âgé de trente quatre ans, Journalier —
approuvé. L'au-ami des Epoux, âgé de vingt neuf ans
Nante. Journalier. J. L'au-ami des Epoux non allés &
moit. Ce mariage à Hoogstraaten — à l'exception du tri-
moit. — J. L'au-ami des Epoux. — J. L'au-ami des Epoux.

Cornelius Leisvicens

№ 6

Après qu'on m'a dit, J. Brugnons, Juvénat,
les fondateurs d'officiers de l'Etat Civil ai prouvé
qu'ils n'ont de la loi, les dits Jours sont unis en mariage
Lont les dits Jours & Commoins, signés avec moi.

M. Hansenbergs

Wm. B. Smith

C. S. Verboeven
A. E. Wansgraaff
W. J. Oebouwing
M. G. Verboeven
L. N. Hanegraaff

Le Dix Sept Pluiose de l'an onze

Acte de Mariage de Jean Kooijen Cordoumier de
profession, âgé de vingt quatre ans, Domicilié à Hoog-
straeten, fils de Corneil Kooijen Meier & de Catha-
rine Matthea Deckers épouse de Gimmeken, République
batave Domiciliés au dit Gimmeken ne dans l'acte com-
mune. Le dix huit juillet mil sept cent soix ante dix neuf.
Et Helene Verlemans Couturiere de profession de-
meurante à Hoogstraeten âgée de trente deux ans, fille de
Jean Corneil Francois Oestermans natif de Hoogstraeten &
de Marie Hendrichs native de Minderhout Domiciliée en
cette Commune d'Hoogstraeten; née à Hoogstraeten le
Dix sept octobre mil sept cent soix ante dix.
Les Actes préliminaires sont extraits des Registres des publi-
cations fait à Hoogstraeten le Dix pluiose présent mois
Et affichés aux termes de la Loi. Et les Actes des Naif-
sances des Epoux en Dates du 2 Deux novembre mil
sept cent deux, délivrés en Gimmeken, Et du quatre de
présent mois de pluiose; aucune opposition ne s'en
étant suivie: Et tout en forme; Et tous quels Actes
il a été donné lecture par moi officier public de l'Etat
Civil aux termes de la Loi. Les Epoux présents
ont déclaré prendre en Mariage, l'un Helene Verle-
mans, l'autre Jean Kooijen; en présence de Jean Pierre
Van Staeij, potier de profession âgé de quarante an & Anne
des Epoux. Et Francois Van Marteau Cultivateur
de profession âgé de vingt huit ans, Ami. Et Antoine
de Woeij fabricant de Draps âgé de trente deux ans Ami
Et Guillaume De Wesseler, Caneveur de profession
âgé de quarante deux ans, Ami. Visin des Epoux. Tous
quatre demeurans en cette Commune d'Hoogstraeten.

Après quoi moi Pierre Joseph Briijnimck
faisant les fonctions d'officier public de l'Etat
Civil ai prononcé au Nom de la Loi que les dits
Epoux sont unis en Mariage. Et ont les dits Epoux
Et Censins, à l'exception du premier, déclarant ne s'op-
poser, signé avec moi.

Le Marteau
Clemens
Jeanrig Kooijen
A. G. De Maif

Le Dix Sept pluiose de l'an onze

Acte de Mariage de Jean Pierre Van Staeij, Potier
de profession âgé de quarante ans Domicilié à Hoog-
straeten Vuy de Marie Catharine Degrijter, natif de
Rijckenorsel, fils de Leonard Van Staeij de Leenhouts
Et de Marie Anne De Roover de Beijse le premier char-
bon de profession Domicilié à Rijckenorsel; ne dans la
ville commune le premier Juin mil sept cent soix ante
trois. Et de Marie Catharine Jectus Servant
de profession demeurante à Hoogstraeten, âgée de trente
un ans, fille de Jean Clement Peeters Et de Jeanne de
Marie Volm Berghen; née à Mier le Crente Janvier
mil sept cent soix ante deux. Les Actes préli-
minaires sont extraits des Registres des publications
faites à Hoogstraeten le Dix Sept du présent mois de
pluiose Et affichés aux termes de la Loi. Et les
Actes des naissances des Epoux délivrés en Date du
vingt cinq Pluiose & trois pluiose de l'an onze. Aucune
opposition ne s'en étant suivie: Et tout en forme, de
tous quels Actes il a été donné lecture par moi officier
public de l'Etat Civil aux termes de la Loi.
Les Epoux présents ont déclaré prendre en Mariage
l'un Marie Catharine Peeters, l'autre Jean Pierre
Van Staeij, en présence de Clement Leestman &
âgé de trente deux potier de profession, Ami des
Epoux. Et Antoine de Woeij fabricant de Draps
âgé de trente deux ans, Ami. Et Jean Kooijen
Cordoumier âgé de vingt quatre ans, Ami. Et de
Francois Van Marteau Cultivateur, âgé de vingt huit
ans également Ami. Tous quatre demeurans à Hoog-
straeten.

Après quoi moi Pierre Joseph Briijnimck
Meire faisant les fonctions d'officier public de l'Etat
Civil ai prononcé au Nom de la Loi que les dits
Epoux sont unis en Mariage. Et ont les dits Epoux
Et Censins

Le Marteau
Clemens
Jeanrig Kooijen
A. G. De Maif
marca catrua pretor
Clemens Leestmans

No 11 Acte de Mariage Le Conseil Consistorial & Consistorial
 de profession âgé de vingt six ans demeurant à
 Hoogstraeten & fils légitime de Pierre Consistorial
 de Meir, & demeurant & de Jeanne Elisabeth Cornelia
 Royen sœur de Meir, né à Meir de Liège
 le 22 décembre mil sept cent soixante sept
 de Marie Catharine Meyrwich âgée de vingt six
 ans, ouvrière de profession demeurante à Hoogstraeten
 fille légitime de Jean François Meyrwich & de Marie
 Götter tous deux nés à Wortel né à Wortel
 le vingt six mars mil sept cent soixante sept
 Les faits préliminaires sont énoncés des Registres
 des Publications, faites à Hoogstraeten le dix sept
 de Meir de plusieurs & afflués aux Consistorial

A. de la Si

Le présent Moins & plusieurs autres affaires
 Illes Actes des naissances des Epoux délivrés en
 Dates du treize Vendémiaire de l'an huit & six
 huit Brumaire de l'an onze desquelles sur cette
 publication n'est restée aucune opposition: le tout
 en forme, de tous quels existe il a été donné lecture
 par moi, officier public de l'Etat civil aux Gernon
 de la Loi. Les Epoux a déclaré de l'Avou de sa Conjointe
 être père de l'Enfant, âgé de deux ans quatre mois
 du Sexe féminin auquel a été donné le prénom de
 Charles née d'elle à Hoogstraeten le seize Vendémiaire
 de l'an neuf, de la quelle reconnaissance aduée, je
 nous a réglés de faire insertion au présents Actes
 Lesquels ont déclaré prendre Van

Les deux Spons pressés ont voulu prendre leur
Mariage l'un Marie Catharine Heyvisloh, l'autre
Cornelil Coertjens, en présence de Paul Mertens
âgé de trente trois ans, Charlatan de profession -
de Jean Baptiste Bonn, Cammeur âgé de trente deux
ans, de Jean Van der Aart âgé de trente
sept ans, Coiteurier de profession, de Jean Roijen
Edouvier âgé de vingt quatre ans: tous amis des
Spons Demourant à Hoogstraten
Deux autres, Maires, fissent les fonctions
En Nom

Group Demourant à Hoogstraten
Opriete qu'on a, Meins, faisant les fonctions
d'officier public de l'Etat civil, ai prononcé qu'au Nom
de la Loi les Dits Group sont unis en Mariage & ont
la 1^{re} des Group, les premier, 2^{me} & 3^{me} Ceuvins signé avec moi, les autres
declarent ne savoir rien.
Cornelis Coertens.

ERB
J. Blooming
Poultus 144
Joannis Trägers

2412

Acte de Mariage d'Henry Pierre Verhooven
garçon Bras armé de profession âgé de Trente huit ans
demeurant à Hoogstraaten né Ja. Minderhout le vingt
neuf. Août mil Sept cent Soixante cinq fils légitime
de son père Verhooven Et de Rosalie Michielson de
Muir cette dernière demeurant à Hoogstraaten. onvrière
de profession. — Et d'Anne Cornelie Van Bingen
Couvreuse de profession âgée de Vingt quatre Ans
demeurant à Hoogstraaten. née à Wouda Republi-
que Batave le Jours février mil Sept cent Soix-
ante dix neuf fille légitime de Jean Lambert Van
Bergen de Minderhout Et de Cornelie Maas de
Roozendaal : les actes préliminaires sont extraits
des Registres des publications faits à Hoogstraaten le
vingt Septimal présent mois, Et affichés aux Cerues
de la Loi : aucune opposition n'ayant eu lieu : Et les
actes des naissances des Epoux : le premier délivré
à Minderhout le trois de ce mois le Second Sans
Date : le tout en forme de tout quels actes Il a
été donné lecture par moi officier public aux Cerues
de la Loi. Les Epoux présents ont déclaré

Phenisch verheeren

Samuel van Bergen

Samt van berggen Jacobus Nuyens
Clement verkoeven

Jacobus Nuyens

Le Vingt Sept Germainal an onze

Acte de Mariage. De François Antoine Gerard fils
Cultivateur de profession, âgé de quarante trois ans
demeurant à Hoogstraeten, né le premier
février de l'an mil sept cent soixante. fils légitime de
Jean Cornil père & de Marie Ca-
tharine Verboegen âgée de vingt huit ans
ouvrière de pro-
fession demeurant à Hoogstraeten née dans la dite Com-
mune le cinq octobre mil sept cent soixante quinze fille
légitime de Jean Verboegen journalier de profession & de Marie
Johanna de Republique Batave & de feu Cornelis Adriaans
de Hoogstraeten. Les actes préliminaires sont extraits
des Registres des publications faites à Hoogstraeten le
vingt de ce Mois. Et affichés aux Oratoires de la voi-
cunne opposition n'ayant eu lieu. Et les actes des mari-
fiances des Epoux en date du dix neuf Germainal & dix huit
dudit mois. Le tout en forme: de tout quel acte il a
été donné lecture par moi officier public aux Epoux &
au Mariage. Les Epoux présents ont déclaré prendre
au Mariage. L'un Marie Catharine Verboegen. L'autre
François Antoine Gerard fils en présence de Cornil
Henri Van Nieuw. Père de l'un & l'autre. Et de Jean
de profession. de Jean Henri Antonius Auschberg
de l'autre deux aux Secrétaires Greffier de la Commune
d'Adrien Verboegen Journalier Père de l'un & l'autre. Et de
l'un & l'autre. Les Epoux présents ont déclaré
les premiers de profession âgés de trente deux ans
les premiers de profession âgés de trente deux ans
les Epoux sont nés à Hoogstraeten.

Après quoi, moi Pierre Joseph Bruyninckx Maire
de la Commune d'Hoogstraeten faisant les fonctions d'officier
public de l'Etat Civil ai prononcé au Nom de la loi les dits
Epoux sont unis en Mariage. Et ont les dits Epoux & le
premier témoin déclaré ne savoir rien des autres ont
signé avec moi.

Jean le dit Lamsbergh.

F. a. g. f. a. c. v. Nieuw.

C. Lammars

Le Vingt Six Floral an 11.

Acte de Mariage de Pierre Meenssen Antier
de profession demeurant à Hoogstraeten, âgé de vingt
neuf ans né à Breda le Vingt Cinq Janvier mil
sept cent soixante & quatre. fils légitime de Jean
Goartum Pieter Meenssen & de Marie Van Dyck
fil d'une Elisabeth Verschueren Domestique de profession
demeurant à Hoogstraeten âgée de trente deux
ans née à Nykerorsel le dix huit d'octobre mil
sept cent soixante & onze. fille légitime de Jean
Leonard Verschueren & de Marie Janssen. Les
actes préliminaires sont extraits des Registres de Publica-
tions faites à Hoogstraeten le Vingt du présent Mois de
floral & affichés aux Oratoires de la Commune oppo-
sition n'ayant eu lieu. Et les actes des mari-
fiances des Epoux en date du dix sept cent quatre vingt dix neuf. à Breda &
à Nykerorsel le quatre Germainal dernier: de tout quel acte
il a été donné lecture par moi officier public de l'Etat Civil
aux Epoux & à la loi. Les Epoux présents ont déclaré
prendre au mariage. L'un Marie Elisabeth Verschueren
l'autre Pierre Meenssen en présence de Henri de
Lamwer âgé de trente sept ans Maçon. & de
profession non allié, de Jean Baptiste de Rivet âgé de
quarante ans Domestique de profession, de Jean
Henri Ghislain âgé de trente huit ans Chirurgien de
profession & de Joseph Hendrickx âgé de quarante
huit ans Cabaretier de profession: tout quel acte des
Epoux demeurant à Hoogstraeten.

Après quoi, moi Pierre Joseph Bruyninckx Maire
de la Commune d'Hoogstraeten faisant les fonctions d'officier
public de l'Etat Civil ai prononcé au Nom de la loi que les dits
Epoux sont unis en Mariage. Et ont les dits Epoux & le
premier de l'un & l'autre Commune signé avec moi, les autres
déclarant ne savoir rien.

Joseph Hendrickx.

J. Ghislain

Elisabeth Verschueren

Hendrickx weijdaender Lammars

16. Le Seize Prémier de l'année

Acte de Mariage de Jean Jacques Boudewyns Boulanger
de profession demeurant à Hoogstraeten mineur, né dans la dite
commune le vingt quatre février mil sept cent soixante dix neuf
fils légitime de Jean Baptiste Boudewyns natif de Minderhout sub:
natif de profession demeurant à Hoogstraeten le d'ame Marie Damm
natif de Dijkwerf. Et de Marie Elisabeth Laurijssen
veuve de Jean Nijsse Epiciere de profession demeurante en la dite
commune âgée de quarante huit ans née à Hoogstraeten le deux
février mil sept cent cinquante cinq fille légitime de Laurent Lau:
rijssen sub: de profession demeurant à Hoogstraeten & de
Jeanne Oppele. Les actes préliminaires sont extraits des
registres des publications faites à Hoogstraeten le deux Prémier de
l'année. & affichés aux termes de la loi. aucune opposition ne
s'en étant faite. Et les actes des naissances des deux delivres
à Hoogstraeten le 28. Prémier floréal dernier. Detours quels actes
il a été donné lecture par moi officier public aux Ceruets de la
loi. le tout en forme, ainsi que du consentement par écrit de
ludit Jean Baptiste Boudewyns père de l'Époux.

Les deux présents ont déclaré prendre en mariage l'un
Marie Elisabeth Laurijssen, l'autre Jean Jacques Boudewyns
en présence de Leonard Buys âgé de vingt dix ans, blanchis:
seur de profession, Henri Leeraerts âgé de trente sept ans mar:
de profession, de Pierre Meuwissen âgé de vingt ans, Vendeur de
profession, & Joseph Hendrick Habarcelles de profession âgé
de quarante huit ans. tous quatre non allés aux Époux &
demeurant à Hoogstraeten.

Après quoi, moi, Maire J. J. Pierre Joseph Bruyninckx,
faisant les fonctions d'officier public de l'État Civil ai prononcé
au nom de la loi que les dits Époux sont unis en mariage
Et ont les dits Époux & Convainc. Signé avec moi, à l'Épouse
de troisième Convainc.

J. J. Boudewyns

Maria Elisabeth

L. Buys

Leendert Meuwissen & Leeraerts

J. J. Bruyninckx

Levingt six Messidor de l'année. 1795.

17

Acte de mariage de Pierre Louis Smoldero

Cornelier de profession demeurant en cette commune âgé de
vingt dix ans onze mois, natif d'Hoogstraeten, né le vingt
sept août mil sept cent soixante & Seize fils légitime
de Jean Jean Baptiste Smoldero natif de Wodderwijck arroudisse:
ment d'Enghien & de Marie Catharine Van Dijk
de Veys Enghien demeurante à Hoogstraeten. Et de
Marie Leeraerts demeurante au domicile Maternel
âgée de trente quatre ans quatre mois native d'Hoogstraeten
née le onze mars mil sept cent soixante neuf, fille de
Jean Cornille Leeraerts natif d'Hoogstraeten & de Catharine
Leys native de la dite commune, l'épouse en secondes noces
d'Adrien de Lauwer Maçon de profession demeurant à Hoog:
straeten. Les actes préliminaires sont extraits des registres
des publications faites à Hoogstraeten le sept Messidor présent
mois & affichés aux Ceruets de la loi. aucune opposition
ne s'en étant faite. Et les actes des naissances des deux deli:
vres en date du quatre Messidor. Detours quels actes il a été
donné lecture par moi, officier public aux Ceruets de la loi.

Les deux présents ont déclaré prendre en mariage l'un
Antoine Marie Leeraerts, l'autre Pierre Louis Smoldero en
présence de Antoine d'Hoof fabricant de draps âgé de
trente dix ans, ami des Époux, de Jean Leeraerts âgé
de trente deux ans Maçon de profession frère commun de
l'épouse & de Jean Henry Antoine Louisinckx Secrétaire de
la Mairie âgé de trente deux ans non allés. Et de Jean Henry
Christain âgé de trente huit ans Chirurgien de profession ami
des Époux. Tous quatre demeurant à Hoogstraeten.

Après quoi, moi, Maire Pierre Joseph Bruyninckx, Maire
faisant les fonctions d'officier public de l'État Civil ai pro:
noncé au nom de la loi que les dits Époux sont unis en mariage
Et ont les dits Époux & Convainc. Signé avec moi.

J. J. Bruyninckx

J. J. Bruyninckx

P. L. Smoldero

Antoine Leeraerts

Antoine Commencé de l'État

J. H. Christain



Acte de Mariage Adrien Janssens demeurant Hoogstraaten
 Cultivateur de profession âgé de vingt sept ans Natif de Manderhout
 né le premier Octobre mil sept cent Soixante Seize, fils légitime de
 Adrien Janssens cultivateur demeurant audit Manderhout & d'Elie
 Aouglfont de cede. — Rose Marie Van der Kacken mineure
 âgée de Vingt et un ans huit mois, demeurant au domicile pa
 Jernel traict d'Hoogstraaten née le onze Décembre mil sept cent quarante
 Vingt deux fille légitime de Pierre Van der Kacken cultivateur de
 profession demeurant à Hoogstraaten & de Jeanne Catharine Leijde
 native de Ryckerswil. Les actes préliminaires sont extraits
 des Registres des publications faites à Hoogstraaten, le Sept du
 présent mois de Messidor & affichés aux Comunes de la
 Loi, aucune opposition ne s'en étant suivie & les actes des
 Maisseurs des Groupes délivrés en date du treize le quatorze messidor
 le tout en forme, de tous quelle acte, ainsi que du consentement
 du père de la future épouse, il a été donné lecture par moi officier
 public aux Comunes de la Loi. — Les Groupes présents ont
 déclaré prendre en mariage M. Adrien Marie Van der Kacken
 traict Adrien Janssens, en présence de Jean Kerssens for
 tier de profession âgé de Vingt neuf ans, allié au quatrième
 degré à l'épouse M. de Conseiller Janssens âgé de Vingt neuf
 ans journalier frère de l'époux. M. de Pierre Selkma
 âgé de Vingt deux ans journalier non allié, & de Jean Kerssens
 M. de l'âge de Trente huit ans, Chirurgien de profession, ami
 des Groupes, tous quatre domiciliés dans la commune d'Hoogstraaten
 Après quoi M. le Maire, Pierre Jansh. Bruyenne &
 faisant les fonctions d'officier public de l'Etat Civil, ai pron
 cé au nom de la Loi que lesdits Groupes sont unis en Ma
 riage & ont

A M vander Saeken
J O Kerstmanns

Acte de Mariage Henry Van Arendonck, Tabettier,
de profession demeurant son fille commune, âgé de vingt
huit ans huit mois, natif d'Orschot. Et publiquement
mis le trente octobre mil sept cent soixante dix huit, fils
légitime de Guillaume Van Arendonck natif de Boxel demeurant
à Orschot. Et d'Anne Van de plas veuve, fr. de
marie Catharine Van Gool demeurante à Hoogstraeten en qualité
de servante, âgée de vingt ans six mois de Marijk plas née
le onze avril mil sept cent quatre vingt trois, fille légitime de
Jean Baptiste Van Gool cultivateur de profession et de Marie
Verstraeten demeurant à Mardichplas. Les actes prélimina-
ires sont l'acte des registres des publications faites à Hoogstraeten
le sept messidor courant et à Orschot le à Mardichplas et domi-
cile des pères et mères des deux mineurs et affichés aux Termes
de la loi. Aucune opposition ne s'en étant suivie: Et les actes des
naissances des deux, en dates du 22 vingt deux mars mil huit cent
trois délivrés à Orschot le du vingt trois fleural dernier délivrés
à Mardichplas, le tout en forme, et tous quels actes ainsi que
des actes de consentement des pères et mères des futurs deux par
lequel, et a été donné lecture par ^{moi} officier public de l'état civil
des ~~deux~~ ^{deux} ~~deux~~ ^{deux} aux Termes de la loi. Les deux présents
ont déclaré prendre en mariage l'un Marie Catharine
Van Gool, l'autre Henry Van Arendonck. en présence d'Ar-
mand Van Gool âgé de trente et un ans journalier, demeurant
en cette commune frère Germain de l'Epouse, de Matthieu Van
Boxel âgé de vingt six ans journalier de profession ami des deux
et Jean Pierre Unwinck âgé de quarante quatre ans farinier
oncle parent et de Jean Pierre de Koning âgé de vingt deux
journalier, ami des deux, ces trois derniers demeurant à
Hoogstraeten.

Après quoi M^r Jean Joseph Brujeuilles faisant
les fonctions d'officier public de l'Etat Civil, a prononcé
au nom de la loi que les dits Groupes sont unis en mariage
et a l'Group & le troisième Groupé avec nous les autres d'alarant
ne savoir dire.

Henrikus Van Aelendonk
janneke & moets

20. *P. Vingt Saint Messidor an 5^{me}*

16

N^o 19) Acte de Mariage de Nicolas Primson Charpentier de
profession demeurant à Hoogstraeten âgé de vingt cinq
ans huit mois, natif de Dongen dans la République
Batave, né le treize Octobre Mil sept cent six
de sept fils légitime de Jean Nicolas Primson saluatoir
et de puberté habuit Claassen Domestique à Dongen
et Anne Marie Hanover âgée de vingt six ans six
mois demeurante au domicile paternel née à Minderhout
le six Novembre Mil sept cent quatrevingt deux fille
légitime de Christian Hanover de Beida Chapelier demeurant
à Hoogstraeten et d'Elizabeth his de Beukh arrondisse-
ment d'Anvers, les actes préliminaires sont faits
au Consistoire des Registres des Publications faites à Hoogstraeten le quatre
et six de ce mois présent aucune opposition ne s'en étant suivie
et les actes des fiançailles des deux futurs, l'un à Dongen
le onze Avril Mil huit cent treize, l'autre à Minderhout le
deux Messidor de l'an onze le tout en forme de tous quatre
actes n'a été donné lecture par moi officier public de l'état
de l'état fut au terme de la loi le plus d'édification et
de garde du consentement verbal donné par les père & mère
de la future épouse, Les deux présents ont déclaré prendre
en mariage l'un comme Marie Hanover l'autre Nicolas
Primson en présence de Jean Francois Van Duijnbuk âgé
de trente cinq ans, Chapelier de profession, de Lambert Bredon
âgé de vingt cinq ans, de la dite profession, de Cornille conren
âgé de vingt cinq ans journalier et de Cornille Van
Menth âgé de vingt cinq ans Charpentier de profession, tous
quatre amis des deux demeurant à Hoogstraeten
Après quoi moi Jean Joseph Bruynmichx, Maire fais
les fonctions d'officier public de l'état au nom et au nom
de la loi que les deux sont mis en mariage tout les
Actes

Après qu'on M^{rs} Louis Joseph Bruyemelle, Maire fait
les fonctions d'officier public de l'Etat, a prononcé au nom
de la loi que les dits époux sont unis en mariage. Sont les
dits époux

Niklaas prinszen

Anna Maria Landt, 17 van de pen beek

Cornelius van Ruyt

Cornelis oomen

Piphus Chermodon de Panonae CH

re 20

Acte de Mariage de Pierre Jean Scheltiens journalier de profession ~~journalier de profession~~ demeurant à Ryckerswerse âgé de trente sept ans, né à Ryckerswerse le vingt sept juillet mil sept cent vingt quatre fils légitime de Jouspiens Scheltiens et d'Anne Marie Van der Houw deux nés à Ryckerswerse, et de Anne Catharine Driessen servante de profession demeurant à Hoogstraaten âgée de quarante ans native de Ryckerswerse née le vingt sept janvier mil sept cent vingt trois. fille de Jouspiens Driessen de Marijke plus le de Catharine Verschuuren de Weste les actes préliminaires sont extraits des registres des publications faites à Hoogstraaten et à Ryckerswerse le cinq Cheumidor au ~~cours~~ ^{cours} opposition se l'ayant en lieu ~~affairé~~ ^{affairé} en ayant été faite également aux Cernes de la loi, et les actes des nés avec les Groupes délivrés en Date du six Vingtseptidor dans la ditte commune de Ryckerswerse le tout de forme, de tous quels actes il a été donné lecture par moi officier public aux Cernes de la loi. Les Groupes présents ont déclaré prendre en mariage l'un Anne Catharine Driessen l'autre Pierre Jean Scheltiens en présence de Corneille de Vret Chaudronnier âgé de soixante quinze ans demeurant à Hoogstraaten de Norbert Driessen âgé de quarante cinq ans cultivateur de profession demeurant à Dordrecht de Jean Henricz antrins Jansenbergh âgé de trente deux Christiaan Grefius de la commune Lode Jean Henricz Ghislaert Chirurgien de profession âgé de trente huit ~~demeurant à Dordrecht~~ ^{demeurant à Dordrecht} sous quarante ans des Groupes demeurant à Hoogstraaten. Opposé quid M^{re} Main fecit aut les fonctions l'officier public de l'Etat fut au nom de la loi au prénom qui les dits Groupes sont unis en mariage et ont fait pour le Procès le quatrième Cheumidor signé avec moi ~~le~~ ^{le} les autres déclarant ne savoir lire.

Peeterscheldtrens W. Lausbergs

W. Lausenberg

1.
Cet acte par nous Maire de la
Commune de Hoogstraeten le Registre public
aux Actes de Mariage. Contenant Vingt
actes, onze feuillets Depuis la page n° 1^{re} jusqu'à
Vingt et un; Commencé le Vingt
Vendémiaire et terminé le dixième jour Complément
— d'octobre de l'an —

Hoogstraeten le 1^{er} Jour de Vendémiaire an 12

J. B. M. M.

22
Le Vingt et un Vendémiaire
au Doire, à dix heures du
matin.

Cet acte de Mariage de Jean Marynissen muni-
cipe de profession demeurant en cette Commune
veuf de Marie Anne Seters âgé d'environ trente
deux ans natif d'Ulrichen République Batave
né le quatre octobre mil sept cent soixante
soubz fils légitime de feu Corneille Marynissen
et femme Bartholomee Keenars demeurant
à Coim République Batave garde couche de
profession — Et femme Elisabeth Cornelis-
sen Couturière de profession demeurant dans
la ditte Commune de Hoogstraeten native d'icelle
âgée de ^{ans} Vingt sept dix mois, née le seize
mars mil sept cent soixante dix, fille de
jeu Corneille Cornelissen et de Cornelia sures
tout deux natifs de Wortel. — Les actes
préliminaires sont extraits des Registres des
publications faites à Hoogstraeten le neuf
du présent mois de Vendémiaire et affichés
aux Benches de la Loi. aucune opposition ne
s'en étant suivie. Et les actes des naissances
des Epoux délivrés l'un à Ulrichen le Vingt sept
septembre mil huit cent trois, l'autre à Hoog-
straeten le huit Vendémiaire courant. Et tout
en forme de tous quels actes il a été donné
lecture par moi officier public aux Benches
de la Loi. — Les Epoux présents ont déclaré
prendre en mariage, l'un femme Elisabeth
Cornelissen, l'autre Jean Marynissen.



J. B. M. M.

1.
Certe par nous Maire de la
Commune d'Hoogstraeten le Registre public
aux actes de Mariage. Contient vingt
actes, onze feuillets Depuis la page minuscule première
jusqu'à vingt et un; Commence le Vingt
Vendémiaire et termine le même jour Complément
— fin de l'encre. —

Hoogstraeten le 1^{er} Jour de Vendémiaire an 12.

J. B. Wynne

22
Le Vingt et un Vendémiaire
au Doire, à dix heures du
matin.

Cette de Mariage de Jean Marynissen muni-
sieur de profession demeurant en cette Commune
veuf de Marie Anne Seters âgé d'environ trente
deux ans natif d'Ulrichen République Batave
né le quatre octobre mil sept cent soixante
sœur fils légitime de feu Corneille Marynissen
et d'une Bartholomee deurs demeurant
à Coim République Batave garde souche de
profession. — Et d'une Elisabeth Cornelis-
sen Couturière de profession demeurant dans
la ditte Commune d'Hoogstraeten native d'elle
âgée de ^{ans} Vingt sept dix mois, née le Vingt
neuf mil sept cent soixante six, fille de
jeu Corneille Cornelissen et de Cornelia sures
tout deux natifs de Wortel. — Les actes
préliminaires sont extraits des Registres des
publications faites à Hoogstraeten le neuf
du présent mois de Vendémiaire et affichés
aux Benches de la Loi. aucune opposition ne
s'en étant suivie. Et les actes des naissances
des Epoux Délivrés l'un à Ulrichen le Vingt sept
septembre mil huit cent trois, l'autre à Hoog-
straeten le huit Vendémiaire courant. Et tout
en forme de tous quels actes il a été donné
lecture par moi officier public, aux Benches
de la Loi. — Les Epoux présents ont déclaré
prendre en mariage, l'un d'une Elisabeth
Cornelissen, l'autre Jean Marynissen.

J. B. Wynne

en présence de. Melchior François Carnelissen
Boulangier de profession âgé de Trente Trois
ans frère germain de M. Spouse, de François
Marrißen âgé de Trente ans Garçon Cailleur
non allié, d'André Pierre Swarts âgé de
quarante sept ans Chirurgien de profession
non allié. Et de Jean Pierre de Konink
âgé de Trente Garçon Cailleur non allié
tous quatre demeurants en cette commune
Après quoi M. Pierre Joseph Bruyninckx
Maire faisant les fonctions d'officier public
de l'Etat Civil a prononcé au Nom de
la Loi que les Dits Epoux sont unis en
Mariage. Et ont les Dits Epoux & Convainc
après Lecture qui leur a été faite du présent acte
signé avec moi.

Elizabeth Cornélissen

M. Carnelissen

P. A. Swarts

F. Marrißen

J. P. de Konink

P. A. Swarts

1804
N^o 2 Le Vingt deux Virose en Douze de la
Republique Française à deux heures du matin

Acte de Mariage de Cornil Cornen (Mar.
penteur de profession demeurant en cette commune
âgé de Vingt deux ans neuf mois, né à
Vorschot République Batave le Vingt Sept
mars N. m. mil Sept cent quatre Vingt un
fils d'Umbert Cornen & de Jeanne inh. Groen
Défunts Epoux Mineur. Et de Pitronville
Marie de Lamer demeurante au domicile
paternel en la commune de Wortel, âgée de
Vingt ans six mois née à Hoogstraaten le onze
Juin mil Sept cent quatre Vingt trois fille
de Jacques de Lamer Messager. Du Canton d'Hoog
Straaten demeurant sous la commune de Wortel
Et de Jeanne Antoinette Van Weijeren Epoux mineur.
= re. Les actes préliminaires sont extraits
des registres des publications faites à Hoogstraaten
le dix du présent mois de Virose
Et affichés aux termes de la Loi, aucune oppo:
= sition ne s'en étant suivie Et les actes des maib.
Sances des Epoux Délivés l'un à Vorschot l'autre
le Vingt deux novembre mil huit cent trois
Vautte à Hoogstraaten le quatre du présent mois
de Virose le tout en forme de tout quels actes
il a été donné lecture ainsi que du contenu
= mont du Conteur du futur Epoux, Et du père de
la future, donnés par tout; par un officier
public aux Termes de la Loi. Les Epoux
présents ont déclaré prendre en Mariage
l'un Pitronville, Marie de Lamer l'autre

Corneil Oomen en présence de Corneil van
 Charpentier âgé de Vingt-neuf ans. ami de
 l'époux de Jean Henry Ghislain chirurgien
 profession âgé de Vingt-huit ans, Jans
 l'époux de Jean Henry Antoine Lamsenberg
 de Woutel le on ami également ami des
 Secrétaires Grefier de la Commune de Jaquard
 Lamoignon âgé de cinquante huit ans Mespou
 du Canton père de la future épouse ce dernier
 = demeurant à Woutel les précédents à Hoogstraeten
 Après quoi moi Pierre Joseph Bruggemulder
 de la Commune d'Hoogstraeten faisant les fonctions
 d'officier public de l'Etat civil ai prononcé au
 nom de la loi que les dits époux sont unis en Ma
 = riage & l'Etat les dits époux & témoins signés au
 suivi après lecture qui leur a été faite & présent au

Cornelis Oomen
 Petronella Maria de Lauer
 Cornelius van Renth
 J. H. Ghislain
 J. de Lauer
 M. A. Lamsenberg

Le Vix neuf Eluise An Douke f^o 26.
 Vix heures du Matin
 Acte de Mariage de Pierre Joseph Jans
 âgé de Vingt deux ans Boulanger de profes.
 = sion demeurant en cette commune, né
 à Hoogstraeten le Vingt Sept Janvier mil
 Sept cent quatre Vingt deux, fils de Corneil
 Jans Boulanger de profession domicilié en
 cette commune natif de Woutel & de Jean
 Habelle Sprangers natifs de Woutel en légitime
 Mariage Mineur. Et de Claire Janssens
 âgée de Vingt deux ans filandière de profession
 demeurant à Woutel née dans la dite
 commune le Cinq Janvier Mil Sept quatre
 Vingt deux fille de Antoine Janssens cultivateur
 de Woutel natif de cette com
 mune & de Marie Catharine Wouterlo
 de Woutel natifs de Rysselworsel en légitime
 Mariage, mineur. Les actes préliminaires
 sont extraits des Registres des publications
 faites à Hoogstraeten & à Woutel le premier
 pluviôse présent mois, & affichées aux Cornues
 de la loi aucune opposition ne s'en étant suivie
 & les actes des naissances des époux délivrés l'un
 à Hoogstraeten le trente sixième dernier l'autre
 à Woutel le Vingt Cinq dudit mois de nivôse
 le tout conforme & tous quels actes il a été don
 né lecture, ainsi des actes de consentement don
 nés par écrit, par les pères des futurs époux
 mineurs par moi l'officier public aux Cornues
 de la loi. Les époux présents ont déclaré
 prendre en Mariage l'un Claire Janssens

1.
L'autre Pierre Joseph faes en présence de
Gerard Verhoeven âgé de quarante ans Bailleur
de profession, de Conseil Vander mueren âgé de
Crente ans Charpentier. De Jean Hendars âgé de
De Vingt quatre ans Carreleur en bois de profession
Leonard Bruijens âgé de Crente ans Blanchisseur
de profession tous quatre amis non allés aux
époux demeurants à Hoogstraaten.

Après quoi moi, Pierre Joseph Bruijens
Maire faisant les fonctions d'officier public
J'ai fait ai prononcé au Nom de la Loi que
les dits époux sont unis en Mariage, & ont les
dits époux & Cérusins. Signé avec moi.

P. J. Bruijens
P. J. Bruijens
Charles Jacobs
Gerardus Verhoeven
Cornelis van der Maeren
Jan de Coster
Leonardus Bruijens

Le dix neuf Pluiose an Douze ^{28.}
à dix heures du Matin.

Cette de Mariage d'Adrien Govers Journalier
de profession demeurant en cette commune
âgé de Crente deux ans né à Meir le
Dix neuf Juin mil sept cent Soixante deux
fils d'Adrien Govers natif de Meir Journalier
demeurant en la dite commune & de Jeanne
Marie Florie Jaumotte Verschuieren, ses
légitime Mariage. Et Marie Catharine
Naeijen Domestique de profession demeurante
en cette commune âgée de Vingt neuf ans
huit mois native d'Alphen République Batave
= le né le premier Juin de l'an Mil sept
cent Soixante & quatorze, fille d'Henrij
Naeijen Epithionnelle harenmaus d'Alphen
époux. Les actes préliminaires sont extraits
des Registres des publications faites à Hoog
straaten le premier du présent mois de
Pluiose & affichés aux Cornets de la
Loi aucune opposition ne s'en étant suivie
& les actes des naissances des époux délivrés
l'un à Meir le Vingt nirose an Douze
l'autre à Alphen le neuf Janvier mil huit
cent quatre le tout en forme de tous quels
actes il a été donné lecture par moi officier
public. J'ai fait aux Cornets de la Loi
les époux présents ont déclaré prendre en Mariage
l'un Marie Catharine Naeijen l'autre
Adrien Govers en présence de Jean Henrij
Ghislain âgé de Crente huit ans Chirurgien

De profession de Cornélie van Renth, deux piers
 van Renth âgé de Crente quatre ans Cadet
 De profession de Henry Gabriels âgé de Crente
 cinq ans Cailleux De profession de pierre
 Verhoeven Sardinier De profession âgé de Crente
 quatre ans tous quatre amis non allés aux
 époux demeurant en cette commune.

Après quoi moi Pierre Joseph Bruijnman
 Maire faisant les fonctions d'officier public
 de l'Etat civil ai prouvé au soul de la
 Loi que les dits époux sont unis en mariage
 et ont les dits époux déclaré ne savoir encre
 les témoins ont signé avec moi.

P. Bruijnman

petrus van Renth

petrus Verhoeven

henricus gabriel

J. H. G. H. H. H.

⁸²⁹⁰
 Ce Jourdhui le Vingt deux Germinal
 An Douze à dix heures du Matin

Acte de Mariage de Cornélie van
 Mieren Chargentier de profession demeurant
 en cette commune âgé de Crente et un ans
 né à Hoogstraten le cinq Moars mil Sept
 cent Soixante treize fils de son Jean Baptiste
 van der Mieren natif d'Hoogstraten et

Elisabeth Dorick native de Sonderijen sous
 la commune de Waarledus avoué de son
 de Grootout, Mauband. D'officier de profession
 demeurant en cette commune d'Hoogstraten.

De Chère Laureijssens Servante de profession
 demeurant en la dite commune de Waar-
 ledus = le dit hameau de Sonderijen, âgée de Crente
 et un ans née à Hoogstraten le quatorze février
 mil Sept cent Soixante treize fille de son
 Gerard Laureijssens natif de Hoogstraten
 et de Anne Wijens native de Wortel fil de son

De profession demeurant en cette commune. Les

actes préliminaires sont extraits des Registres

des publications faites à Hoogstraten et à

Sonderijen le onze du présent mois de Germinal.

Et affichées aux Registres de la Loi aucune opposi-

tion n'ayant eu lieu. Et les actes des mariages

ont été délivrés l'un et l'autre en date du sept du

présent mois de Germinal. Et ont en forme de

certificat public aux Registres de la Loi. Lesdits

présents ont déclaré prendre en mariage l'un

Chère Laureijssens l'autre Cornélie van

der Mieren en présence de Henry

[Signature]



Laureijssens ardoisier de profession âgé de Trente
et un ans frère germain de l'Épouse de Jean
Pierre Vander Mueren âgé de vingt neuf
ans Marchand de Stoffes de profession frère
germain de l'Épouse de Corneil Van Renth âgé
de vingt neuf ans Charpentier de profession ami
des Époux non allié tous trois demeurant en
cette Communauté d'Hoogstraeten de Jean Van
Renth âgé de Trente ans particulier, demeurant
à La Haye République Batave non allié
époux

Après quoi moi Pierre Joseph Kruijsman
Maire de la Communauté d'Hoogstraeten faisant
les fonctions d'officier public de l'État civil
ai prononcé au nom de la Loi que les dits
Époux sont unis en Mariage, et ont été
Époux et Cousins, après lecture qui leur a été
faite conformément à la Loi, Signé avec moi.

Cornelis van der Mueren
tre la Laureijssens
Henrius Laureijssens
Jan van Gork
Cornelius van Renth

Le Jeudi le vingt deux
Germinal an Deux à dix heures
du Matin.

Acte de Mariage de Jean Pierre Leraerts
Maire de profession demeurant en cette Communauté
âgé de vingt neuf ans, né à Hoogstraeten le
vingt huit Janvier mil sept cent soixante
sept fils de son Corneil Leraerts et d'Anne
Catharine Lys épouse tous deux nés à Hoogstraeten
la dernière épouse en secondes nocces d'Adrien de
Lauwer Maire de profession demeurant en cette
Communauté et d'Anne Catharine Voeren cou-
turière de profession demeurante à Hoogstraeten
âgée de Trente trois ans dix mois, née à Hoog-
straeten le deux Mai mil sept cent soixante
et onze fille d'André Voeren maris de Mander
Marchand de profession demeurant en
cette Communauté de pitevenille Rovers natif
de la Induite Communauté de Manderhout Group.

Les actes préliminaires sont extraits des Registres
des publications faites à Hoogstraeten le onze du
présent mois de Germinal et affichés aux Cornues
de la Loi. aucune opposition n'ayant été faite
et les actes des Naissances des Époux délivrés à
Hoogstraeten le huit Germinal présent le sont
en forme de tous quels actes il a été donné lecture
par moi officier public aux Cornues de la Loi les
Époux présents ont déclaré prendre en Mariage
Jean Anne Catharine Voeren d'une
Jean Pierre Leraerts en présence de Corneil
Voeren âgé de vingt sept ans Secrétaire de
profession

frere germain de l'Youse, de Pierre Smolders
vingt huit ans Commelier de profession allié à
l'Epoux par mariage de sa sœur Germaine
Van Renth Chapeutier de profession âgé de vingt
neuf ans non allié aux Epoux d'Henrij Laurey
= son ardoisier de profession âgé de trente et
un ans non allié tout quatre demeurans en
cette commune d'Hoogstraeten.

Cyprés quoy, moi Pierre Joseph Bruyninckx
Maire faisant les fonctions d'officier public
de l'Etat civil, ai prononcé au nom de la Loi
que les dits Epoux sont unis en Mariage et
ont les dits Epoux et Cemoins après lecture du
present acte qui leur a été fait conformément
à la Loi signé avec moi. à l'Exception du premier
Cemoins lequel a déclaré ne savoir écrire.

P. Bruyninckx

Patris Larnerts
anacharsin boeren
betrijs Smolders
Cornelis van Renth
herrius Laurey

N^o 4 Ce Jourdhui le sept
Floral an Douze à dix heures
Du Matin



Acte de Mariage de Jean Van Loon Garçon
braasseur de profession demeurant à Hoogstraeten
âgé de trente huit ans, né à Woutel le sixième
Mars sept cent soixante en onze fils de Jean Van
Loon Verbooren de profession demeurant à Woutel
sa tante commune de Woutel, et de Jeanne Portiers
Epoux Majour, et d'Anne Catharine Knaep
= Kents âgée de vingt cinq ans quatre mois servante
de profession demeurant à Hoogstraeten, née à Brecht
le vingt cinq Décembre mil sept cent soixante dix
huit fille d'André Knaepkens Journalier de
profession demeurant à Ryckersel et de Digna
Schijnen Epoux Majour. Les actes précédents
= naires sont extraits des registres des publications
faites à Hoogstraeten le vingt germinial dernier.
Les trois Floral présent unis, et affichés aux
bornes de la Loi aucune opposition n'étant faite
et les actes des naissances des Epoux déclarés l'un
à Woutel sans date l'autre à Brecht le huit
germinial dernier, le tout en forme de tous quels
faits il a été donné lecture par moi officier public
de l'Etat civil aux Commes de la Loi.

Les Epoux présents ont déclaré prendre en Mariage
l'un Anne Catharine Knaepkens l'autre
Jean Van Loon. en présence de Jacques Van
Ravels âgé de cinquante ans Sellier de profession
non allié aux Epoux, de Gerard Van Ravels âgé
de cinquante six ans quarante huit ans Charbon de
profession non allié aux Epoux. De Laurent
Lauryssens âgé de vingt six ans ardoisier de profes-
= sion également non allié aux Epoux. Et d'Adrien Van
Loon Journalier de profession allié à l'Epoux au qua-

trains digne en ligne Collatérale. tous quatre demeurans
en cette Communune d'hoogstraeten

Après quoy moi Pierre Joseph Kruijnenckx Maire
faisant les fonctions d'officier public de l'Etat civil ai
prononcé au nom de la Loi que les dits Groupes sont
unis en Mariage. et ont les dits Groupes et Cénobites
après lecture qui leur a été faite du présent acte ont
formellement à la Loi, ~~sepproverende~~ déclaré ne s'op-
poser ainsi que le troisième et quatrième Cénobites. Les
premiers ont signé avec moi.

Joannes van Loon

Jacobus van Ravel
Gerardus van Ravel

no 5

Ce Jourd'hui le quinze
fructidor an Douze à dix heures
du Matin.



Acte de Mariage de Francois Aertsen
Journalier de profession demeurant en cette Communune
d'hoogstraeten. âgé de vingt sept ans. né à Loen-
hout arrondissement d'Anvers, le seize Mars mil
sept cent soixante dix sept, fils majeur de Jean
Aertsen de Loenhout et d'Adelienne Vander
Bosch de Groot Sinderd Republique Batave; et de
Marie Catharine Kersemans servante de profes-
sion demeurante à hoogstraeten âgée de trente deux
ans née à hoogstraeten le vingt deux Juillet mil sept
cent soixante deux. VILLE Majeur de Gerard
Kersemans cultivateur et de Willelme Van der Laeken
tous deux natifs d'hoogstraeten et y demeurans.

Les actes préliminaires sont extraits des Registres
des publications faites à hoogstraeten le premier et le
deux fructidor courant, et affichés aux termes de la
Loi, aucune opposition n'étant intervenue, et les
actes des mariages des Groupes délivrés l'un à l'autre.
Le vingt Chemidor dernier. Nantre à hoog-
straeten. Le trente du dit mois des Chemidor le
tout en forme. De tous quels actes il a été donné
lecture par moi officier public de l'Etat civil aux
Termes de la Loi.

Les Groupes présents ont
déclaré prendre en Mariage Jean, Marie Catharine
Kersemans l'autre Francois Aertsen en présence
de Cornil Van Dongen Father de profession âgé
de quarante deux ans non allié aux Groupes

De Jean Van Dongen particulier âgé de soixante ans
non allié aux époux — De Gerard Kersemans
âgé de soixante ans Cultivateur de profession —
Père de l'Épouse — De Jean Kersemans Journalier
de profession âgé de vingt-neuf ans frère de l'Épouse
tous quatre demeurans à Hoogstraten

Après quoi moi Pierre Joseph Bruyninckx
Notaire faisant les fonctions d'officier public de
l'État Civil, ai prononcé au Nom de la Loi que
les dits époux sont unis en Mariage, et après
lecture du présent acte qui leur a été faite confor-
mément à la Loi. ont les dits époux et Temoins
signé avec moi.

[Signature]

francesca aertsen
maria catharina kersemans
Cornelis Van Dongen

Jan Van Dongen
Gerardus Kersemans
Joannes Kersemans

198
Ce Jourdhui le quinze Fruitidor
an Douze à dix heures du Matin



Acte de Mariage de Pierre Van Gastel
cultivateur demeurant en cette commune d'Hoogstraten
seul en premières nocces d'Armande Waeyemakers
âgé d'environ Trente cinq ans. Né à Lomholt
bénévolement d'Anvers le huit octobre l'an
mil sept soixante neuf. fils majeur de Matthieu
Van Gastel et de Marie Lambertine Broumans
de Ants Epoux. et de Jeanne Elisabeth Goutsiers
Jolande de profession demeurante dans la commune
de Minderhout âgée de trente sept ans née dans
la dite commune de Minderhout le vingt Avril
mil sept cent soixante sept fille majeure d'Armand
Goutsiers et de Jeanne Germaine Goutsiers de Ants
époux. Les actes préliminaires sont extraits des
Registres des publications de Mariage faites à Hoogstraten et
à Minderhout le premier et le dix Fruitidor courant
et affichés aux Termes de la Loi aucune opposition
n'étant intervenue et des actes des naissances des
époux délivrés l'un à Lomholt le vingt Cheunidor
dernier l'autre à Minderhout le vingt huit Cheunidor
dernier tout en forme. De tous quels actes il a été
donnée lecture par moi officier public aux Termes
de la Loi. Les époux présents ont déclaré prendre
en Mariage l'un Jeanne Elisabeth Goutsiers
l'autre Pierre Van Gastel, en présence de
conseil Goutsiers, âgé de quarante trois ans.
père de l'Épouse. Cultivateur de profession —

De Jean Lamyssens âgé de quarante ans cultivateur
de profession non allié De Henri Adriaenssens
ordonnier de profession âgé de cinquante ans non
allié et de Pierre Van Ruyth Exilieur de profession
âgé de trente quatre ans ^{non allié} tous quatre demeurant
dans cette commune de Hoogstraeten.

Après quoi moi Pierre Joseph Weyjckens
Maire faisant les fonctions d'office public de l'état
civil, ai prononcé au Nom de la Loi que les dits
époux sont unis en Mariage, et après Lecture
qui leur a été faite du présent acte conformément
à la Loi, ont les dits époux et les trois derniers
Témoins signés avec moi, les premiers Ecrivains Corneil
Goudiers déclarant ne savoir écrire.

[Signature]

Intend van garter
cornelia elish et goitliers
joannes Lamyssens
H. C. Adriaenssens
petrus van Ruyth

810 Ce Jourdhui le quinze Fruitidor an Douze à six
heures du Matin

Acte de Mariage de Jean de Keuster demeurant
en cette commune de Hoogstraeten Soudier en Bois
de profession âgé de vingt cinq ans né à Eclimont
département de la Dyle le neuf février mil sept cent soixante
sept fils unique d'Henri de Keuster et
d'Anne Dorothee Van hove de fruits Epoux. et
d'Anne Cornelia Janssens servante de profession
ayant été domiciliée en dernier lieu dans la commune
de Eclimont, âgée de vingt quatre ans dix
mois née à wortel le deux octobre mil sept cent
soixante dix neuf. fille mineure d'Antoine Janssens
Cultivateur demeurant dans la dite commune de
wortel et de Marie wouters de Rijckersol de
= fruits époux. les actes ~~actes~~ préliminaires sont
Extraits des Registres des publications faites à
Eclimont le quatre fruitidor et à Hoogstraeten
le premier et le dix du dit mois, et affichés aux
Borrees de la Loi aucune opposition n'étant intervenue
et des actes des naissances des époux, délivrés l'un
à Eclimont, sans date, l'autre à wortel le vingt
deux Cheruidor dernier le tout conforme, de tout
quels actes, ainsi que du consentement donné par
le père de la future épouse par écrit en date du vingt
Cheruidor dernier, il a été donné l'acte par moi
officier public de l'état civil aux Borrees de la Loi
les époux présents ont déclaré presider en Mariage
l'un Anne Cornelia Janssens, l'autre Jean
de Keuster en présence de Pierre Smolders

[Signature]

Cornelie de profession âgée de Trente ans non allée
aux époux De Pierre Joseph Jacobs âgé de
vingt deux ans Douvanger de profession beau-
frère De l'Épouse. De Gerard van der Maeren
âgé de vingt deux ans. Cadet de profession
mon allié, et de Leonard Buijs Blanchisseur
de profession âgé de Trente ans. non allié tous
demeurant dans cette commune d'hoogstraeten

Après quoi moi, Pierre Joseph Bruynmets
Maire faisant les fonctions d'officier public de
l'État civil, ai prononcé au nom de la loi que
les dits époux sont unis en Mariage et après
l'aveu qui leur a été fait au présent acte for-
mément à la loi ont les dits époux et témoin
signé avec moi.

P. Bruynmets

van de Kuelter

Anna Cornelia Janssens

Petrus Smolders

Petrus Jacobs

Gerardus van Den Maeren

Leonardus Buijsens

N^o 11 Ce Samedi le Troisième Jour com-
plémentaire De l'An Douze

Acte de Mariage du Sieur En-
= Martin Louis Van der Linden Midcein de
Profession demeurant en cette commune d'hoog-
straeten âgé de vingt neuf ans ours trois
né à hoogstraeten ~~Indice de Bruxelles~~ le Dix
Sept Juillet Mil sept cent soixant et qua-
torze, fils majeur de François Alexandre
Charles Van der Linden, ancien Receveur des
Domaines de la Maison de Salm Salm,
natif de Bruxelles et de Jeanne Cornélie
Le Baige native d'herenthals, demeurant
à hoogstraeten. et de Marie Chérise
Pierxerts demeurante au domicile maternel
âgée de vingt six ans sept mois née à hoog-
straeten le trente Septembre mil Sept cent
soixante deux sept fille majeure de conseil
Pierxerts de fait et de Catharine d'ijt tons
deux natifs d'hoogstraeten, la dernière épouse
en secondes nocces de Adrien de Linwer Mayor
de profession demeurant en cette commune
Les actes préliminaires sont extraits des
Négistres des Publications faites à hoog-
= straeten le trente floral an Douze, réitérés
le huit Paireul suivant et en dernier le
vingt Saint Fructidor. la Célébration du
Mariage ayant été remise pour cause de

De Malinck d'un des Parties: et affichées aux termes
De la Loi. aucune opposition n'étant intervenue, et
Des actes des naissances Des époux déclarés l'un et
l'autre à Hoogstraeten. Sous la date du vingt
floral dernier: le tout en forme De tous quels
actes il a été donné Lecture par moi officier
public aux Ceremonies de la Loi.

Les Epoux présents ont déclaré prendre en
Mariage. l'un Marie Chère Leeraerts
l'autre Constantin Louis Vander Linden.
en présence. De Jean. henrij Antoine Linsenbergh
âgé De trente quatre ans non allié aux époux
Secrétaire De la Mairie. De Pierre Smolders
Concubin De profession, âgé De vingt huit ans
allié à l'épouse par Mariage. De Pierre
Leeraerts, Maçon De profession, âgé De vingt
neuf ans. frère germain De l'épouse. et De Jean
henrij Ghislain âgé De vingt huit ans fleur.
géné De profession non allié aux époux, tous
quatre demeurant Dans cette Commune D'hoog
straeten.

Après quoi moi Pierre Joseph. Bruyname
Maire faisant les fonctions D'officier public
De l'Etat s'est ainsi prononcé au nom de la Loi
que les Dits époux sont unis en Mariage
après l'acte qui leur a été fait Du présent
acte. Conformément à la Loi, ont les Dits Epoux
et témoins signé avec moi ——— approuvé

44
le Bâtonnement De trois mots à la cinquième
Ligne D'autre part. et l'addition du mot dépense
à la onzième suivante.

C: Vander Linden ——— *P. Bruyname*
maria Chère Leeraerts

C: Smolders
J. H. Ghislain ——— Detruit Leeraerts
Jean henrij Antoine Linsenbergh

Los et arrêté Le présent Régistre aux Actes
Des Mariages contractés pendant l'An Douze
contenant onze feuillets onze Actes par nous
Maire de la Commune D'hoogstraeten le Premier
Vendémiaire De l'An 13.

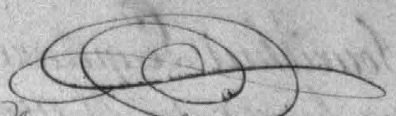
P. Bruyname

(46)

N^o 1 Ce Jour d'hui Le quinze vendémiaire An Treize
à Dix heures du Matin

Acte de Mariage De Suur Jean Francois Weijler
muni d'un de profession demeurant en cette Commune
à Hoogstraeten âgé de vingt quatre ans cinq mois né
à Wortel le Croix muerd mil sept cent quatre vingt
fils mineur de Jean Weijler charpentier de profession
natif de Sevenbron près Luxembourg et de Marie De
Grauw native d'Hoogstraeten en légitime Mariage
Domiciliés à Hoogstraeten et De Marie Cornelisses
particulière demeurant en cette Commune âgée de
vingt sept ans deux mois native d'Arnhem Ré-
= publique Batave fille majeure & légitime de Theodore
Cornelisses et de Cornélie Van Oosten défunts Epoux les
Préliminaires sont extraits des Registres de des publica-
tions faites à Hoogstraeten le premier et le neuf vendé-
= mière présents mois et affichés aux Cornues de la
loi aucune opposition n'ayant été signifiée, et
des actes de naissance des Epoux délivrés l'un à Wortel
le troisième Jour complémentaire de l'An Douze, l'
autre à Arnhem portant date du quatorze Juillet
mil huit cent quatre le tout en forme. Et tous quels
actes ainsi que du consentement des Dits et Mère
du futur Epoux donné sous la date du premier vendé-
= mière courant, il a été donné lecture par moi officier
public aux Cornues de la loi.

Les Epoux présents ont déclaré prendre en Mariage
l'un Marie Cornelisses, l'autre Jean Francois
Weijler en Présence de Jacques Sanderling âgé de
vingt trois ans Bourgeois de Croisillon, leur allié



De Jean henrij Ghislain Chirurgien de Profession âgé de
 Trente huit ans ami des Epoux non allié, De Pierre
 Moenssen âgé de Trente quatre ans également ami
 des Epoux non allié Notaire de Profession, et de l'ancien
 Corneil Adriaenssen Cordonnier de Profession âgé de
 cinquante ans aussi non allié tous quatre demeurant
 en cette commune d'Hoogstraten.

Après quoi moi Pierre Joseph Bruyninckx Maire
 faisant les fonctions d'officier public de l'Etat civil
 ai prononcé au nom de la loi que les dits Epoux sont
 unis en Mariage et ont les dits Epoux et Temoins
 après Lecture qui leur a été faite du présent Acte
 conformément à la loi. ont signé avec moi.
 Jean Francois Wyllez Maria Carnelles
 J. H. Ghislain J. Robert Sandeling
 Remigius C. Adriaenssen
 P. Moenssen

CH. B.

Table alphabétique des

actes Contenus aux Registres de l'Etat
 Civil précédents. Dans onze de Douze



Mariages Du dix.

Noms prénoms des Epoux	Dates des actes.
Avendonck (Jean) henrij & Marie Catharine van goel	vingt six mesidor
Baudouyns (Pierre Jacques) & Marie Elisabeth Leunysse	seize prairial
Coppens (Cornel) & Adrienne Josephine Ruyssens	vingt quatre pluviose
Coertens (Cornel) & Marie Catharine Heynsels ..	vingt quatre pluviose
faes (François Antoine gerard) & Marie Catharine Verbruggen	vingt sept germinial
Hofsten (Gysberts) & Henriette Huybrechts	vingt trois nivose
Janssen de Vroom (Jean Bapt = =te) & Marie Catharine Verhoeven	vingt six vendémiaire
Janssens (Cornel) & Hélène faes	vingt quatre pluviose
Janssens (Adrien) & Anne Marie Vander kackew	vingt six mesidor

Noms prénoms Des Epoux	Dates Des actes
* Kaejen (Jean) & Belène Berlmané	Dix sept pluviôse
Leemans Adrien François & Marie Catharine Lambrecht	Vingt six vendém ^{re}
* Meunissen (Pierre) & & Anne Elisabeth Vescheuere	Vingt six floréal
* Nicolas (Jean) & Jeanne Catharine Elisabeth Neutercelli	Trois Brumaire
* Prinsen (Nicolas) & Anne Marie Dancœur	Vingt huit messidor
Stoekijer (Christien) Fran- =cois & Marie Belène Eelen	Vingt six vendém ^{re}
* Stacij (Van) Jean Pierre & Marie Catharine Peeters	Dix sept pluviôse
* Smolders (Pierre Louis) & Anne Marie Leeraerts	Vingt six messidor
Schellens (Pierre Jean) & Anne Marie Van der =	Dix huit Germinal
* Vergouwen (Cornil) & Anne Cornilie Baungraeff	Vingt huit Brumaire

Mariages Au Douze an

Noms prénoms Des Epoux	Dates Des actes
* Verhaeven (Pierre) & Anne Cornelie Van Bergsen	Vingt sept Germinal
* Aersten (François) & Marie Catharine Kerse- =mans	quinze fructidor
Jaes (Pierre Joseph) & Claire Janssens	Dix neuf pluviôse
* Govers (Adrien) & Marie Catharine Waijen	Dix neuf pluviôse
Gadet (Van) (Pierre) & Jeanne Elisabeth Goutfers	quinze fructidor
* Kersters (de) Jean & Anne Cornilie Janssens	quinze fructidor
* Leeraerts (Pierre) & Anne Catharine Doeren	Vingt deux germinal
* Loon (Van) Jean & Anne Catharine Knaep- =kens	Dix sept floréal
* Lunden (Vander) Constant Louis & Marie Elisabeth Leeraerts	Troisième Complément
* Mangnissien (Jean) & Anne Elisabeth Bruljans	premier Vendémiaire
* Maeren (Vander) & Cornilie Eberse Luyssens	Vingt deux germinal



Noms prénoms des Group

Dates des actes

Commen (Concil) à pitroumille

Mairie de Lauwer..... Vingt un mrose

fait Et rédigé la présente Cible par nous
Maire officier public de l'Etat Civil de
la Commune d'Hoogstraeten —

Du La Mairie d'Hoogstraeten le Vingt ven-
démiaire An Deux —

A. B. J. J. J.

CH



Table Alphabétique & Chronologique. des actes Contenus au
présent Registre des Mariages. Commencé
le premier Vendredi au Sonre



Date des actes.	Noms prénoms des Epoux.	p. e.
an II 26 Messidor	Armande Van Remy & Marie Cath.^{re} Van Grol	19.
an II 16 Prairial	B. Boudouyn Jean Jacques & Marie Elisabeth Leunffent	16.

Date des Actes	Noms prénoms des Epoux	
21. Pluvisse	Coppens Cornille et Adrienne Josephine Coppens	11.
28. Idem	Coeckens Cornille et Marie Cath. Meijers	12.
D.		

Date des Actes	Noms prénoms des Epoux	
an 11 27. Germinal	F Tais Francois. Ant ^{ne} Gerard et Marie Cath ^{ne} Verbogen	11

Date des Cetes	Noms prénoms des Epoux.	
an II. 26. Vendémiaire	Leumans. Adrien Francois L. Marie Catharine Lambrecht	2.
an II. 6. Floréal	Me. Meussen Pierre L. Anne Elisabeth Kerschmayer	11.

Date des Cetes.	Noms prénoms des Epoux	
an II 13. Brumaire	Jean Nicolas. L. Anne Catharine Elisabeth Rusticelli	11
	D.	

